

# POUR LA GLOTTOPOLITIQUE<sup>1</sup>

## 1. Un besoin

### 1.1. A propos du terme

Personne en France ne songerait à nier, pour d'autres pays, l'utilité de l'action politique sur le langage. On voit mal du reste comment on pourrait masquer l'importance de cette pratique dans des pays comme le Québec ou la Catalogne, compte tenu de l'ampleur des travaux dans ce domaine ; il suffit de se référer à des publications facilement accessibles : pour le Québec, Martin (1981), Bedard et Maurais (1983), Maurais (1985) ; pour la Catalogne, Kremnitz (1980, 1981), Puig-Moreno (1985), Vallverdu (1985).

Dans notre pays, il y a bien eu, et dotées de l'efficacité que l'on sait, des « politiques linguistiques » : si l'on en croit la démonstration de R. Balibar (1985), notre langue n'est-elle pas née elle-même d'un acte de reconnaissance-naissance tel que le définit Marcellesi (1984b) ? Mais on a tendance à mettre tout l'accent sur le premier terme du syntagme, et les linguistes, peu sollicités, se sentent peu concernés. L'existence d'un service ministériel portant cet intitulé n'est pas nécessairement mobilisatrice.

Ce sont toutefois d'autres considérations qui nous ont conduits à préférer, à des suites comme *politique linguistique* ou *planification linguistique*, un néologisme. Sans l'avoir inventé, nous avons mis en avant le mot « glottopolitique » à l'occasion d'un symposium dont les actes viennent de paraître (Winther 1985). Nous avons donné dans Guespin (1985b) les raisons qui nous ont conduits à utiliser ce terme. Essentiellement, il offre à nos yeux l'avantage de neutraliser, sans s'exprimer à son égard, l'opposition entre langue et parole. Il désigne les diverses approches qu'une société a de l'action sur le langage, qu'elle en soit ou non consciente : aussi bien la langue, quand la société légifère sur les statuts réciproques du français et des langues minoritaires par exemple ; la parole, quand elle réprime tel emploi chez tel ou tel ; le discours, quand l'école fait de la production de tel type de texte matière à examen : *Glottopolitique* est nécessaire pour englober tous les faits de langage où l'action de la société revêt la forme du politique.

Ces considérations ne prétendent nullement périmé les termes de « planification linguistique » ou « de politique de la langue ». Mais il faut prendre en compte que <P.6> toute décision de politique de la langue aura nécessairement, si elle entre en application, des conséquences glottopolitiques ; c'est en particulier ce qu'exprime l'opposition anglo-saxonne entre *language corpus planning* et *language status planning* (Pool 1979).

---

<sup>1</sup> L. Guespin et J-B. Marcellesi, LANGAGES n° 83, 1986 : 5-34. La pagination originale est indiquée dans le texte comme suit : <p. n>.

## 1.2. Perspectives générales

Pour donner une première idée des problèmes, nous utiliserons Meisel (1981), qui étudie parallèlement la Commission fédérale sur le bilinguisme et le biculturalisme (Ottawa 1963), et la Commission sur les droits linguistiques au Québec (Québec 1968). Le lecteur est conduit à se poser bien des questions ; constater comment s'élaborent les politiques de la langue, c'est contracter l'envie que les choses changent : comment faire appel aux forces réelles, aux intéressés quels qu'ils soient ? Comment obtenir un recueil plus vrai des données langagières ? Comment aller à une négociation vraiment ouverte à tous les usagers et à tous les intérêts langagières ?

Les politiques linguistiques sont vouées à l'échec si deux conditions ne sont pas remplies : une réflexion de fond sur la recherche et l'information langagière, et d'importants progrès dans la connaissance du changement linguistique.

### 1.2.1. Une politique d'information langagière est nécessaire

Nous venons d'envisager le meilleur cas, celui où la perception du besoin amène un gouvernement à décider la constitution d'une commission, et cette situation elle-même suscite encore bien des réserves. Le caractère démocratique des décisions n'est pas vraiment assuré ; il s'agit encore de maintenir l'équilibre entre des groupes de pression, et la représentation des avocats des divers secteurs intéressés n'est pas garantie ; il ne s'agit pas vraiment de chercher à faire participer l'ensemble des citoyens aux décisions glottopolitiques.

Une politique démocratique de la langue exige une information linguistique en deux directions.

En direction des « décideurs », qui doivent prendre conscience que les mesures glottopolitiques ne trouvent leur efficacité que dans la conviction des usagers. Ceci ne passe pas essentiellement par une amélioration de leur rhétorique : tous les usagers doivent participer à l'enquête, à la discussion, à la décision. Les problèmes qui viendront en débat auront nécessairement alors des aspects autres que proprement linguistiques : les responsables devront comprendre que, loin d'organiser seulement un débat sur la langue, c'est forcément dans une confrontation sur les rapports d'interaction entre identité sociale et pratiques langagières qu'ils sont engagés.

Cette confrontation a chance d'être surmontée seulement si la masse des utilisateurs est mise en mesure de participer à la réflexion, de formuler ses problèmes, et de dépasser les affirmations d'un pseudo bon sens. Une vaste politique d'information langagière est donc nécessaire, afin d'ébranler des certitudes trop commodes et susceptibles de bloquer le débat ; la négation du droit d'autrui à la parole, par exemple, est largement acceptée ; or, puisque chacun est usager du langage, tous peuvent dire leur mot sur leurs besoins langagières, et il serait important que tous puissent se forger leurs représentations langagières dans la liberté que donne la connaissance.

<p. 7>

### 1.2.2. Le rôle glottopolitique du linguiste

Les linguistes ne sont pas toujours conscients du rôle glottopolitique qu'ils ont à jouer. On sait qu'au XIXe siècle ils se sont retirés sur l'Aventin : ils ont fait d'excellente recherche, mais coupée de toute utilité sociale ; au XXe siècle, le saussurisme, et le chomskysme, ont produit des effets similaires ; on peut parler d'idéologie descriptive des linguistes. La conjoncture est en voie de changer ; W. Labov, par exemple, est conscient des implications socio-politiques de sa recherche. De même, pour B. Techtmeier (1985) : « le linguiste ne doit pas se borner à analyser les changements du comportement verbal, au sens élargi du terme, y compris le changement des surfaces verbales, et à éduquer les locuteurs, mais (...) sa tâche est d'influencer l'opinion publique, et de veiller sur la codification de ces changements ». Pour P. Gardy (1985), quand une langue minorée a atteint un état gravement pathologique, et que la

revendication linguistique et identitaire est restée vive, ce ne sont pas les décideurs traditionnels qui y peuvent grand chose ; s'ils accordent ou non des « heures d'occitan », ce sont certes des politiques différentes de la langue qui se mettront en place ; mais ils agiront sans savoir où ils vont.

Le rôle du linguiste est alors nécessaire : lui seul pourra fournir « un stock de fonctionnements linguistiques occitans capable de soutenir la substitution, au procès de patoisement, d'un désir d'occitan » ; lui seul pourra proposer, pour un procès de renaissance, une « norme problématique d'équilibre ».

### *1.2.3. Lutter contre les préjugés des linguistes*

Les linguistes ne sont pas à l'abri des préjugés. Il y a eu par exemple toute une tradition imputant au bilinguisme précoce les plus graves inconvénients. F. Prudent (1981) a réuni sur ce thème un impitoyable sottisier. Chez des auteurs par ailleurs sérieux, de Pichon à Jespersen, le « bon sens » a consisté à se représenter le bilinguisme comme une « infirmité ». Ce préjugé perdure, par exemple chez J.A. Laponce (1981), qui dramatise encore terriblement la situation du locuteur bilingue, et le prix du bilinguisme.

Réclamer un rôle accru des linguistes dans l'organisation du débat glottopolitique, c'est nécessairement demander aux linguistes de n'exporter que le meilleur de leur discipline, et de réviser les concepts et les méthodes qui ont fait leur temps. Ce rôle nouveau exigera une rigueur déontologique nouvelle, et l'intégration de nombreuses connaissances.

### *1.2.4. Avancer dans la connaissance du changement linguistique*

Pour comprendre comment on peut agir volontairement sur la langue, il faut savoir quels sont les conditions et les processus du changement « spontané » : c'est-à-dire des modifications linguistiques non provoquées par une politique concertée. Les responsables sont-ils au courant des forces structurales en jeu (dynamique des systèmes) ? Des forces sociolinguistiques en présence (acteur du changement, forces de <p. 8> conservation, parlars et discours de référence symboliquement valorisés ou minorisés, etc.) ?

Il est aussi important d'être informé sur la variation linguistique. Les décisions de politique de la langue consistent souvent à interdire tel emprunt ou telle liste d'emprunts, à imposer telle langue à l'école, dans l'entreprise, dans l'administration. Or les choses ne sont pas si simples. Ces décisions à l'emporte-pièce ne tiennent pas compte du marché de l'échange symbolique, de la complexité du jeu des pratiques langagières. La circulaire Savary sur les langues minoritaires, par exemple, était pleine de bonnes intentions, et aurait pu être à l'origine de grands progrès dans le sens du rééquilibrage des pratiques langagières en France ; mais le traitement identique de langues en relative « bonne santé », comme l'alsacien, le basque, le corse, et de langues « en lambeaux », selon la juste expression des occitanistes (A. Winther 1985 p. 61), ne va pas sans problèmes : J. Landrecies (1984) analyse avec inquiétude des conséquences désastreuses des faveurs inespérées accordées, entre autres, au picard.

Il y a bien du travail à faire pour éclairer l'opinion publique et les responsables, qui ne peuvent faire que d'autres erreurs s'ils décident de remplacer la violence et le mépris des centralisateurs par une générosité mal informée. Enfin, les linguistes doivent doubler leur travail d'information vers l'extérieur d'une intensification de leur recherche dans le domaine glottopolitique. Pour aider les usagers à poser de façon claire leur problème langagier, il faudra progresser dans plusieurs directions.

Ouvrons le très bon numéro de l'International Journal of the Sociology of Language consacré à Language and Identity Planning ; l'article liminaire de J. Pool (1979) évoque, de façon parfaitement spéculative, une société aux groupes homogènes quant à l'identité et quant à la langue, où un membre du groupe A, « Ma », qui parle donc « La » tout à coup « acquiert la compétence en Lb, perd la compétence en La, commence à s'identifier comme membre de

B ou cesse de s'identifier comme membre de A ». Après de pareils prémisses, l'auteur se croit autorisé à affirmer que « si des langues différentes influencent différemment le mode de penser de leurs locuteurs, comme il en a été fait l'hypothèse » par Whorf (1956), « le fait de devenir locuteur d'une langue différente devrait changer la façon dont on pense » (trad. par nous).

Sans mettre en cause globalement le numéro en question ni même l'article de Pool, fort intéressants l'un et l'autre, nous relevons ce raisonnement pour y montrer à l'œuvre le danger spéculatif, qui néglige la réalité : personne ne parle une langue totalement spécifique d'un groupe, personne n'acquiert sans autre mutation une compétence nouvelle dans une langue étrangère, etc. ; ces abstractions, si l'on y recourt, convoquent automatiquement Whorf, et la métaphysique.

Il est nécessaire de replacer l'individu dans la société, de le faire apparaître comme un être social ; on peut prendre appui, par exemple, sur les remarques de D. Faïta (1985) qui, étudiant le dialogue entre médecins et travailleurs dans l'expérience mutualiste, écrit : « Il serait sans doute intéressant d'approfondir le potentiel expressif que peut receler (...) le locuteur collectif constitué par le collectif de travail ». Abordent également cet aspect F. François (1982) et C. Bachmann (1977) sur la catégorisation, ainsi que Guespin (1984). Analysant sous un autre angle le lieu des rapports <p. 9> entre société et langage, le concept de structures de sociabilité, emprunté aux historiens, est lui aussi susceptible de faire progresser la recherche glottopolitique (Guespin 1985a).

La sociolinguistique, sous ses diverses formes, avec les travaux sur les langues minorées, les avancées de la créolistique, la praxématique, offre les premiers concepts pour penser la réalité du langage lorsque les oppositions spéculatives, fructueuses un temps, mais épuisées, s'effondrent. Aussi, en opposition avec la tradition saussurienne, la langue ne saurait être, aujourd'hui, considérée autrement que comme une création continue, sans cesse réinventée. L'analyse française du discours, l'interactionnisme américain, et la réédition de Volochinov (1977), manifestent de manières diverses la nécessité d'une telle vision du langage : la langue non pas préexistante, mais sans cesse se faisant dans l'acte d'énonciation.

La prolifération des travaux sur le discours traduit le besoin d'aller étudier la langue là où se fait le nouveau, là où se crée, au jour le jour, la langue : dans l'interaction langagière. A ce titre, la perspective discursive intègre naturellement l'apport de Palo-Alto, aussi bien que les travaux de sociolinguistique de Labov, les travaux français sur la catégorisation ; la notion de « non-hautement structuré » chez Labov, rejoint celle de « faiblement codé » chez F. François. Les travaux soviétiques des années vingt (Bakhtine, Volochinov, Vygotski, pour poser les problèmes d'une glottopolitique soucieuse d'agir, non plus seulement sur le statut des langues, mais aussi sur les pratiques langagières, et sur les rapports, dans l'individu social, entre pensée et langage.

## **2. Langue et société aujourd'hui**

### ***2.1. La double détermination***

Nous sommes conduits à évoquer successivement les deux aspects de l'interaction entre langage et société, mais nous voulons insister sur l'intrication des deux phénomènes : toute société humaine est langagière, et toute pratique langagière est sociale. Ceci a des conséquences pratiques : il ne suffit pas que l'on se donne un objet unique (soit le maintien ou la transformation d'une société conçue comme valeur en soi, sur laquelle on agit par la langue, soit la survie d'une langue elle aussi survalorisée, sur laquelle on agit par pression sur la société). Les principes sont abstraits et fixistes dans les deux cas. La profonde justification

de la glottopolitique, ce n'est pas l'alignement de pratiques langagières ou sociales sur un idéal abstrait de langue ou de société ; c'est le développement de la personnalité sociale.

## 2.2. *Le langage comme agence de socialisation*

La recherche américaine s'intéresse aux rapports entre planification linguistique et processus identitaire. J. Pool (1979) évoque les diverses conséquences du rapport d'interaction entre langage et identité. L'auteur conclut à la nécessité de savoir comment <p. 10> langage et identité, et particulièrement comment changement linguistique et changement identitaire interagissent. Il s'appuie sur des travaux intéressants, qui pourtant, lorsqu'ils sont présentés sous l'angle spéculatif qui est celui de Pool, n'apportent guère de lumière sur l'identité. S'agit-il du sentiment de communauté ? De la naissance ou du maintien d'une idéologie collective ? De la dynamique de constitution de l'individu social ? On reste dans l'incertitude.

C'est essentiellement par sa réflexion sur les pratiques manipulatoires possibles que l'école américaine a de l'intérêt. Par exemple, l'opposition entre *language status planning* et *language corpus planning* est importante ; la planification du statut, ce sont les décisions amenant à faire apprendre et aimer des langues ; la planification du corpus, ce sont les mesures tendant à rapprocher les langues, ou à faire repérer le commun dans des langues ou des variétés.

La liaison établie entre planification des langues et planification de l'identité pourrait être très intéressante, si l'identité était définie. Par exemple, Pool introduit dans le *language corpus planning* les politiques de différenciation linguistique, c'est-à-dire les tentatives pour faire diverger une langue ou un dialecte d'un (d'une) autre ; il cite le nynorsk, le québécois littéraire, etc. ; il serait ainsi intéressant d'étudier diverses langues minoritaires selon ces critères.

J. Pool signale avec quelque ironie que les politiques de différenciation linguistique « sont souvent accompagnées d'une rhétorique où s'affiche la croyance que la différenciation linguistique est un renforcement puissant pour la poursuite d'une identité séparée » ; en effet, les choses ne sont pas simples, et les politiques linguistiques le sont parfois, elles, jusqu'au simplisme. On peut prendre l'exemple de la Suisse germanophone (Schlapfer 1985) : en privilégiant, selon une tendance récente, le swyzertütsch au détriment du haut-allemand, que veulent et que font exactement les Suisses germanophones ? On peut considérer d'une part que, se séparant de l'allemand standard, ils renoncent à un aspect de leur identité, ou en tout cas qu'ils la restreignent ; mais il faut aussi prendre en compte la distribution des langues dans l'ensemble suisse, et remarquer que cette tendance modifie une caractéristique du jeu spécifique de leur pays, où les trois langues principales sont calées sur ces langues plus ou moins internationales que sont français, allemand et italien.

Un article de J.A. Lefevre (1979) a l'intérêt de poser le problème des rapports entre langage et identité *sous l'angle du processus*. Ainsi, l'auteur distingue la *catégorie linguistique* (ensemble d'individus décrits comme ayant le même système de communication) et le *groupe linguistique* (ce même ensemble, mais dès lors seulement que les locuteurs sont conscients du caractère particulier de leur système de communication). On peut étudier le procès d'*identification linguistique*, c'est-à-dire le passage d'une identité linguistique latente à une identité linguistique manifeste : « Si les acteurs sociaux s'accordent sur la définition d'une communauté linguistique, et trouvent de plus en plus consciemment une part de leur identité personnelle en participant à cette communauté, il y a identification linguistique » (Lefevre 1979).

L'auteur distingue deux procès d'identification, l'identification historique et l'identification structurelle. Cette dernière consiste à « s'identifier à un groupe qui s'organise sur la base d'un passé culturel » ; le concept d'identification historique est plus <p. 11> neuf ;

ce processus serait l'œuvre d'intellectuels ; l'entité visée est une fiction, « un groupe hypothétique et potentiel », et « tout se passe comme si une culture, non reconnue officiellement par ceux qui détiennent le pouvoir, pouvait préexister à un groupe réel, comme si l'essence d'un groupe précédait son existence » ; ainsi, les intellectuels « forgent le mythe d'un groupe linguistique, en se référant à l'histoire d'une culture particulière, dont la langue est un des supports essentiels les plus visibles ». Cette recherche est importante pour l'appréciation des forces glottopolitiques méconnues, jouant leur rôle dans le procès identitaire. Si l'on prend l'exemple de l'occitan, on s'aperçoit qu'il n'y a pas seulement revendication occitane, mais aussi construction de l'occitanité par les intellectuels, selon une identification mythique, appuyée sur des données réelles ; dès lors, le processus peut aller jusqu'au besoin de construction de la langue identitaire (Gardy 1984).

Ceci dit, on n'a pas fait le tour de la question des rapports entre langage et société. Curieusement, la polarisation des responsables en politique de la langue se retrouve dans les travaux de recherche. L'ensemble constitué par Lamy (1979a), qui a le mérite de rapprocher travail sur la langue et travail sur l'identité, se pose exclusivement le problème de la langue comme facteur causal de structuration des sociétés ; mais c'est s'exposer à de graves erreurs de raisonnement que de ne pas prendre en compte le rôle du langage comme facteur de structuration des individus.

Le sociolinguistique a beaucoup gagné à tenir compte de nombreux paliers intermédiaires entre langue et parole ; l'intérêt porté par W. Labov à la structure discursive du récit, par exemple, a permis d'établir qu'entre les considérations qui portent sur la langue de groupe et celles qui portent sur le style individuel, il y a place pour des techniques discursives spécifiques de la petite communauté ; nous avons déjà signalé ce qu'apportent les concepts de locuteur collectif et de catégorisation. Dans le cadre de nos propositions pour une meilleure adéquation de la sociolinguistique aux besoins d'une glottopolitique scientifique, il nous semble important de signaler la nécessité d'engager des recherches sur les divers collectifs sociaux. Le problème de l'individuation langagière des collectifs politiques a été posé (Marcellesi 1976). Les structures de sociabilité des historiens méritent de retenir l'attention du sociolinguiste (Guespin 1985a) ; les diverses agences de socialisation et de formation de la personnalité sont des *lieux de langage* ; il en va de même du travail (Guespin 1980).

Se pose alors un problème inattendu, que la sociolinguistique peut également aider à résoudre. Les responsables des glottopolitiques se trouvent confrontés à un macluhanisme diffus, forme nouvelle du « bon sens linguistique », qui est dans l'air du temps. Certains linguistes s'en font les propagateurs. A Bastardas-Boarda (1985) cite I. Riera, qui croit devoir relever « un processus de déverbalisation, réelle malgré la caricature alarmiste » qu'on dresse « des macluhaniens » ; « le mot perd, l'image gagne », et « il faudrait dépasser les arguments macluhaniens, dans le sens que c'est non seulement la galaxie Gutenberg, celle de la lettre écrite, qui est dépassée, mais aussi la galaxie X, celle du mot objet de conversation : discussion, consultation, admonition, confidence ou marchandage ». C'est rendre un mauvais service à la clarté du débat glottopolitique que de surenchérisse sur Mac Luhan pour le dépasser. Quels travaux comparatifs permettent de conclure à une « déverbalisation réelle » ? Que signifie une énumération dans laquelle le marchandage, certes en décline dans *notre* <p. 12> économie, est mis sur le même plan que la discussion, dont il n'est guère avéré qu'elle soit menacée (faut-il évoquer la « réunionniste » si fréquente en de nombreux milieux) ?

Des études se polarisent sur des faits épiphénoménaux (généralisation du téléphone, recours à des écrans en informatique, etc.), sans considérer la tendance essentielle de notre époque : le langage tend à s'ériger en constituant de plus en plus nécessaire des communautés sociales, et, par là, des personnalités ; une quantité considérable de tâches productives se menaient traditionnellement avec un recours minimal à la parole, or une part essentielle de la production sociale passe désormais par des pratiques langagières ; la diminution des effectifs

paysans et du nombre des O.S. va de pair avec une fantastique extension du travail intellectuel de toutes les couches salariées. Personne n'a les moyens de quantifier globalement le recours au langage aujourd'hui et « autrefois », mais un fait paraît évident (que la sociolinguistique devrait certes étudier et mesurer) : la transformation des conditions de production sous l'action de la révolution scientifique et technique renforce largement le rôle des interactions verbales, de nature d'ailleurs fréquemment inédite (ainsi l'interaction désormais souvent verbale entre homme et machine) ; c'est sans doute ce caractère nouveau qui gêne des descripteurs trop rapides, à la recherche exclusive de formes langagières déjà étiquetées.

L'action du langage sur la société nous semble devoir être prise largement en compte dans toute étude à fins glottopolitiques. A cet effet, il reste un travail considérable à fournir, sur les instances intermédiaires entre langue et parole, entre société et individu, si nous voulons hausser la sociolinguistique à la hauteur de guide pour une glottopolitique adéquate.

### **2.3. L'action de la société sur la langue**

Cette action est de fait. Il est amusant de voir qu'on en a pris conscience il y a si peu de temps. Comme le fait remarquer J. Pool (1979), jusqu'à ces dernières années « les tentatives des gouvernements pour manipuler ces phénomènes (langue et identité) seraient apparues comme trop asystématiques, trop naturelles ou trop criminelles pour mériter le mot de *planification* ». Effectivement, le problème n'était pas posé ; l'on répétait volontiers, avec le sens commun et avec la caution de Saussure, que l'on ne pouvait rien changer à la langue, et, en exceptions confirmant la règle, on citait quelques tentatives ; par ailleurs, la violence totalitaire des interventions fascistes (K. Bochmann 1985) avaient créé un véritable tabou ; « naturel » ou « criminel », c'est bien en effet ce qui cachait les problèmes réels, qu'il faut enfin poser ... Qui fait les grammaires ? Qui décide du bien dire ? Que s'est-il passé à Villers-Cotterets ? Qu'est-ce qu'un « dictionnaire de l'Académie » ? Qu'est-ce qu'une grammaire scolaire ? Qui décrète le « bon français » ?

Rien de tout ceci n'est de l'ordre ni de la nature ni du crime. On a presque honte de le dire, tant il devrait aller de soi que, comme la société, comme la personnalité humaine, la langue est de l'ordre de la culture, objet socialisé de part en part. On peut, avec Pool, dater de quelque vingt ans la prise de conscience de ces problèmes. <p. 13> Le fatalisme linguistique n'est plus un principe unique de recherche, et le problème de la norme est posé en des termes plus scientifiques. Qu'il s'agisse d'orthographe, de grammaire, de terminologie, de toutes les formes de normalisation, l'action de la société sur le langage est désormais perçue. Le concept de planification linguistique est caractéristique de cette novation, mais il faut remarquer qu'il en va de même du concept de conflit linguistique ; toute planification linguistique, dans une société de classes, est nécessairement la politique linguistique d'une classe sociale dominante, tout en résultant d'un compromis.

Le conflit épistémologique entre linguistique du système (linguistique saussurienne de la langue) et linguistique de l'interaction verbale va nécessairement se retrouver ici. Dans une approximation grossière, on peut dire que les tenants d'une politique de la langue, de la planification linguistique, tendent à s'appuyer sur les linguistiques de la langue, tandis que la linguistique de l'interaction verbale amène nécessairement à l'étude scientifique des pratiques glottopolitiques.

### **2.4. Quelques problèmes de glottopolitique**

#### **2.4.1. La notion de francophonie**

Il y a là un cas typique où toute politique de la langue est insuffisante. Cette affirmation peut paraître paradoxale : la constitution d'une notion de francophonie, avec ses pays adhérents, ses instances et ses modes de concertation, est une construction pleinement *politique* à partir d'une solidarité portant sur la *langue* : on a donc le sentiment que c'est à ce

niveau qu'une politique de la langue a le plus de chances d'opérer. Pourtant, l'objet même de cette réunion, la francophonie, déborde très largement toute définition de la langue. La condition même de succès de la notion (l'intérêt des réunions, la portée des décisions, le progrès du bien-être des locuteurs), c'est la prise en compte de pratiques langagières exercées dans des conditions d'extrême diversité.

Il est très important qu'on le comprenne de plus en plus : la gestion d'une langue demande des commissions, des instances, des actions et des moyens, financiers et éditoriaux, qui sont de l'ordre du politique. Mais cette politique doit être éclairée par une connaissance de la réalité des pratiques langagières dans les pays concernés, nécessaire à une définition négociée des objectifs (de maintien, transformation, optimisation). Le rapport au français standard, comme forme préférentielle, optionnelle ou imposée, de certaines communications, écrites ou orales, n'est évidemment pas le même dans une communauté majoritairement unilingue (cas d'une partie de la France, du Québec, etc.), dans une communauté où le français écrit et oral est pratiqué concurremment à une langue « régionale » ou minoritaire (plusieurs régions de France), concurremment à des langues ethniques (Afrique Noire), concurremment à une langue maternelle à base lexicale français (cas des créoles).

La sensibilité des responsables et des usagers à la nécessité de l'action pour la maintenance des grands ensembles langagiers, toujours nécessairement « artificiels », est quelque chose de nouveau. Mais les interrogations qui naissent de cette prise de conscience trouvent les linguistes seulement en partie outillés. La notion de *langue <p. 14>véhiculaire* (bien étudiée chez L.J. Calvet 1981) demande beaucoup de réflexion. Mais il en va de même de la notion de « langue maternelle » : jusqu'à quel point la connaissance d'un français régional, ou d'une variété quelconque du français, est-elle la clé du français standard, du français de l'école, du français des médias ? Jusqu'à quel point la notion de langue maternelle comprend-elle les pratiques langagières dominantes dans les structures de sociabilité fréquentées par l'enfant au cours du procès de première formation de la personnalité ?

#### 2.4.2. *Les langues minorées*

Ici encore, le progrès des consciences est évident. Progrès de la conscience des usagers, ainsi que des intellectuels chargés, nous l'avons vu, du procès d'identification historique. Progrès également des responsables, qui tendent à dépasser le simplisme des réponses traditionnelles à la question de la diglossie. Longtemps, les attitudes politiques ont consisté soit à pratiquer ce qu'on a appelé le jacobinisme linguistique, soit à encourager la folklorisation de la langue minorée.

On commence à mieux comprendre le caractère nécessairement volontariste des procès de construction-maintenance de la communauté linguistique, en rapport avec la construction-maintenance du consensus identitaire ; la recherche est de plus en plus sensible aux différences importantes dans les formes de la négociation et dans la dynamique qui en résulte, comme par exemple dans le cas du corse et de l'alsacien.

Les communautés se font ainsi sensibles à des solidarités jusqu'ici mal perçues ; il est significatif de voir les francophones et les italophones de la Confédération helvétique exprimer leur souci pour la cohésion identitaire de l'ensemble suisse, devant les tendances à privilégier le swyztütsch au détriment de l'allemand en domaine germanophone suisse. Si l'on y réfléchit bien, ce problème qui se pose à la Suisse pourrait éclairer plusieurs problèmes français, dans la dialectique des rapports entre français national et langues minoritaires.

On sait que la situation glottopolitique de la France a tendu à se débloquer juste après 1981. Certes, le changement d'équipe a joué son rôle ; on peut cependant penser que le progrès que constituent, par rapport à la loi Deixonne et à ses extensions, le rapport Giordan au ministre de la Culture (1982) et la circulaire Savary, est dû également à la meilleure connaissance du dossier, grâce aux progrès d'une linguistique de l'interaction, et, sous

l'influence de la sociolinguistique et de la connaissance des rapports entre langage et personnalité.

### 3. Les pratiques glottopolitiques

#### 3.1. *Le fait glottopolitique*

Dans son principe, la politique de la langue est constituée d'actes discrets (décisions, recommandations, création d'instances, etc.) visant une action sur un ou des systèmes linguistiques eux aussi envisagés comme discrets. La glottopolitique en <p. 15> revanche est sans cesse à l'œuvre, et vise des pratiques langagières, qui sont de l'ordre du continu. Selon les modalités de l'interaction verbale, il n'est pas toujours aisé de déterminer si un Antillais « parle français » ou « parle créole » (Merida-Prudent 1984).

Des actes habituellement considérés comme anodins, guère dignes d'observation (par exemple, la reprise d'une « faute » par référence à une norme) ne sont évidemment pas assignables à une politique de la langue, ou plus exactement, la recherche sur la politique de la langue est gênée par les faits de cet ordre : si le lieu de la prise de parole est officiel, si la reprise est le fait d'un maître, si la faute entraîne une sanction, le descripteur conclura au fait politique ; mais si la situation est informelle, si le cadre est familial, si la reprise est de l'ordre du conseil, il n'aura rien à enregistrer. Or la reprise en fonction d'une norme est identique dans les deux cas ; J.P. Kaminker et D. Baggioni (1980) mettent l'accent sur le principe même de la correction normative, que l'intention soit ou non politique et répressive.

Le concept de glottopolitique permet d'assurer à la fois la prise en compte de l'identité entre ces deux cas, et de leur spécificité ; il englobe à la fois les politiques concertées et les relais, conscients ou inconscients, actifs ou passifs, de ces politiques.

Ainsi, le fait glottopolitique va des actes minuscules et familiaux évoqués ci-dessus, jusqu'aux interventions les plus considérables : décision portant sur le droit de telle catégorie sociale à la prise de parole, sous quelque forme que ce soit (écrite, avec les Cahiers de doléances, orale, avec la participation à un Conseil d'administration, télévisuelle, avec le droit à l'antenne en cas de candidature, etc.). Ces décisions peuvent concerner la langue elle-même ; en ce cas, la glottopolitique englobe la politique de la langue : tous les cas de promotion, interdiction, équipement, changement de statut d'une langue sont éminemment des faits glottopolitiques ; la politique de la langue est donc un cas particulier de la glottopolitique, à étudier doublement, à la fois dans son rapport d'égalité de principe aux autres formes de glottopolitique, et dans sa spécificité de seul niveau passionnant les masses, de seul domaine où l'intervention politique est aisément repérable, et où le rapport à l'identité ethnique est directement perçu, etc.

Le concept de glottopolitique rend compte d'un axe *vertical* liant le fait normatif ou antinormatif apparemment le plus insignifiant aux faits les plus saillants de politique de la langue. Il couvre aussi un terrain *horizontal* beaucoup plus vaste que celui que couvre la notion de politique de la langue, car la novation glottopolitique n'est pas toujours perçue en tant que telle : toute décision modifiant les rapports sociaux est, du point de vue du linguiste, une décision glottopolitique. On peut prendre en exemple les lois Auroux : il est normal de les envisager selon leur contenu social, comme une modification des droits des travailleurs dans l'entreprise ; mais le linguiste remarquera de surcroît que ces lois constituent tel individu, tel représentant, tel groupe, en *locuteur légitime* dans telle instance déterminée au sein de l'entreprise. La mesure n'est certes pas une décision de politique de la langue, mais elle comporte une importante incidence glottopolitique : elle concerne la mise en discours de l'économie, des rapports de production, du monde du travail. Toute mesure qui affecte la

répartition sociale de la parole, même si son objectif n'est pas langagier, intéresse la situation glottopolitique.

<p. 16> Le terme glottopolitique peut être utilisé à deux fins : à la fois pour l'évocation des pratiques et pour la désignation de l'analyse ; la glottopolitique est donc à la fois une pratique sociale, à laquelle nul n'échappe (on « fait de la glottopolitique sans le savoir », qu'on soit simple citoyen ou ministre de l'économie), et elle a vocation à devenir une discipline de recherche, une branche aujourd'hui nécessaire de la sociolinguistique. Dans cette section, c'est à la *pratique glottopolitique* que nous allons nous intéresser.

### 3.2. Pour une typologie des pratiques glottopolitiques

3.2.1. Une typologie des pratiques glottopolitiques a été esquissée par Guespin (1985). Elle distingue le libéralisme, qui, sous sa forme absolue, n'a guère été étudié que dans l'exemple de Tanger dans les années 30 (A.P. Salas-Martinelli 1984), et le dirigisme.

Le libéralisme glottopolitique peut trouver sa caution chez les linguistes. Pour R. Ruiz (1985) à propos de l'anglais des USA, il y a des gens qui ont intérêt à parler de crise des langues ; de toute façon, on a toujours parlé de crise des langues ; enfin cela n'est pas quantifiable. Le point de vue libéral soutenu dans l'article est en définitive fondé sur l'acceptation d'une société duale : les milieux intellectuels, ayant des besoins glottopolitiques, sont hypersensibles aux problèmes langagiers, mais on relativisera cette sensibilité, on pourra même la ridiculiser, si l'on se réfère au « monde du travail ».

Les scientifiques qui se font apologistes du libéralisme d'Etat ont essentiellement besoin de justifier théoriquement les « tendances » qu'ils affirment constater. C'est par exemple l'affaire de la *consociational theory*. Quiconque ignore cette nouveauté en trouvera, dans J.M. Spina (1979) à la fois l'exposé et la claire réfutation. Cette théorie étudie les sociétés multilingues et multiculturelles (Canada, Suisse, Belgique, par exemple). Selon elle,

ces sociétés pâtiraient si l'attachement à l'idée nationale y était trop fort. A la limite, un attachement nul des divers groupes à l'idée nationale ne nuit pas au fonctionnement.

Dans ces sociétés, des « élites » issues des sous-groupes ont des stratégies d'accommodation qui évitent la balkanisation. La démarche est doublement libérale : 1) l'idée nationale, peu utile, peut s'avérer nuisible, et 2) il faut faire confiance à l'autorégulation des systèmes.

J.M. Spina réfute ces assertions à partir de la situation canadienne. S'appuyant en particulier sur la Commission d'enquête de 1965, sur le bilinguisme et le biculturalisme, il dégage clairement un lien statistique entre attachement national et engagement en faveur du bilinguisme. Il conclut très légitimement que la théorie consociationnelle des « deux solitudes » est « an old theory in a new guise ». Le danger en est évidemment celui du fatalisme, commode pour le raisonnement libéral : cette théorie « peut conduire les planificateurs linguistiques à céder aux pressions pour transformer les affirmations traditionnelles sur le caractère « inévitable » des insuffisances de responsabilité mutuelle et d'identité nationale en nouvelle orthodoxie ».

<p. 17> Nous avons été parfois sévères dans notre appréciation des travaux tendant à promouvoir ou à étayer le libéralisme glottopolitique : on peut en effet penser que cette attitude est revendiquée de bonne foi, tant des préjugés anciens et populaires vont en ce sens ; avec J.M. Spina, on admettra toutefois difficilement que ces préjugés soient l'occasion d'une « nouvelle orthodoxie ». Cependant, il faut se demander à qui le libéralisme glottopolitique est profitable. Cette attitude de pourrissement des conflits langagiers, favorisant la pénétration ou le maintien de l'idéologie dominante, nous semble l'attitude linguistique préférentielle d'une classe dominante *en phase conservatrice*.

N'oublions pas que nous raisonnons sur les situations contemporaines. Le libéralisme, c'est à coup sûr une politique, mais c'est en principe la politique à l'état amorphe : la loi de la

jungle n'est pas une loi. Or cette position glottopolitique est aujourd'hui intenable : les solidarités internationales à elles seules rendent l'action étatique nécessaire (recommandations de l'UNESCO, textes d'Helsinki). Dès lors, le libéralisme est nécessairement contaminé ; le discours libéral n'est plus que la couverture d'interventions avantageant les couches ayant intérêt à la conservation d'une situation langagière qui leur est favorable.

### 3.2.2. *Le dirigisme glottopolitique*

Le dirigisme est évidemment une attitude glottopolitique beaucoup plus spectaculaire que le libéralisme. La non-intervention nuit, mais ne choque pas ; la mort des langues selon la loi de la jungle est attribuée à la fatalité, l'inadaptation langagière de masses de locuteurs est vécue dans l'auto-culpabilisation et le mutisme social. En revanche, l'interventionnisme glottopolitique crée nécessairement des *événements* : des ordonnances sont prises, des rapports sont établis, des instructions sont données.

Travaillant avec le concept de glottopolitique, nous comprenons mieux que l'interventionnisme revête des formes très variées : ce polymorphisme est dû à l'aspect continu du langage, de la parole à la langue, de l'intervention familière apparemment la moins socialement codée à l'usage le plus monologique et le plus stéréotypé, faisant recours à des normes universalisantes (formulaires administratifs, langue du droit, discours pédagogique, métalangue du dictionnaire, etc.).

Si l'on prend en exemple l'ordonnance de Villers-Cotterets, on constate que c'est un certain usage social qui a été visé : il s'agissait de langue, mais dans un type donné de discours, la rédaction des actes juridiques.

Nous avons formulé l'hypothèse que le libéralisme glottopolitique, pur ou appuyé sur l'Etat, était le recours d'une classe politiquement conservatrice. L'hypothèse complémentaire considérera le dirigisme glottopolitique comme la politique langagière d'une formation sociale en ascension. Ce n'est pas un hasard si le début des temps modernes, la Révolution française, la Révolution soviétique, sont des périodes d'intense activité glottopolitique, de sens d'ailleurs très différents.

Ceci dit, l'opposition entre libéralisme et dirigisme ne résout pas tous les problèmes qui se posent à l'analyse. Nous avons vu l'ambiguïté de certaines décisions glottopolitiques, dont l'interventionnisme permet un libéralisme posté. Reste à signaler que, malgré Helsinki, la politique d'imposition d'une langue est encore attestée. On peut donner <p. 18> l'exemple des rapports entre les Etats-Unis et Porto-Rico, étudiés par M. Perl (1985).

### 3.3. *Glottopolitique d'hier et d'aujourd'hui*

Une description sans complaisance des pratiques glottopolitiques pourrait avoir un effet décourageant ; le dirigisme peut mener aux excès signalés, tandis que l'immobilisme, réel ou affecté, sert toujours la reconduction des mêmes intérêts. Dénonçant précédemment le libéralisme, nous ne condamnons nullement un projet de *liberté des pratiques langagières*. De même, une analyse du dirigisme glottopolitique comme politique linguicide ne doit pas entraîner condamnation de l'idée même de *gestion des pratiques langagières*.

On trouvera mille témoignages de la nécessité des pratiques glottopolitiques. Le cas de la Finlande, dans son histoire et sa situation actuelle, établit bien l'intérêt d'une politique d'aménagement linguistique minutieuse, honnête et évolutive ; on lira l'exposé, par Y. Gambier (1985), de cette question. Le besoin de ces grandes concertations ressort d'autant mieux par contraste : les dangers encourus par la Suisse actuelle proviennent peut-être du non-interventionnisme confédéral, et de l'insuffisance de structures nationales de négociation.

Engagés dans cette réflexion, il importe de bien distinguer défense, promotion ou équipement d'une langue, et défense et promotion d'un système de domination linguistique. H. Gluck et W. Sauer (1985), étudiant les politiques linguistiques de RFA et RDA, établissent

le commun et le différent ; dans les deux états allemands, l'attitude glottopolitique orientée vers l'amélioration des pratiques langagières, dans le sens des intérêts sociaux des individus, est attestée. Mais, si elle ne semble guère rencontrer d'opposition en RDA, cette tendance se confronte, en République fédérale, à une attitude farouchement conservatrice fondée en profondeur sur le maintien d'avantages sociaux : « Faire de la critique linguistique est devenu une chose sérieuse et une affaire politique en RFA (...). Les auteurs qui exercent cette critique parlent de langage mais ont autre chose en tête ».

Enfin, dans le cadre d'une glottopolitique dirigiste, il reste place pour un débat sur le choix entre mesures incitatives et mesures prescriptives. C'est par exemple un problème important au Canada et en Chine. Dès 1955, Luo Chang Pei demande que la normalisation linguistique en Chine s'accomplisse par incitation plutôt que par voie institutionnelle. La Constitution de 1982 déclare le putonghua « langue commune du pays », mais cette décision n'est pas assortie de mesures coercitives. Yan Jian (1985) pense pouvoir ainsi résumer la situation actuelle : « L'effort du gouvernement pour l'extension de cette langue commune a changé la situation linguistique en Chine, de l'unilinguisme (usage exclusif du dialecte) au bilinguisme (usage parallèle du dialecte et du putonghua) ».

Est-ce amour de la francophonie, ou goût du paradoxe, nous avons du mal à ne pas éprouver un faible pour la glottopolitique québécoise. Et pourtant, elle n'est pas sans reproche. A. Martin (1981) en dessine ainsi les grands traits : elle est « caractérisée <p. 19> par une extension progressive des champs d'application de l'interventionnisme linguistique, par un raffinement des modalités d'application de cette législation aussi bien que par l'affirmation de son caractère coercitif ». Nous voici aux antipodes déclarés du libéralisme, mais pour une glottopolitique contestable. A. Prujner (1981) signale les innovations de la glottopolitique québécoise ; la politique linguistique s'immisce dans le *droit privé* : « apparition d'exigences formelles à contenu linguistique dans les relations entre les personnes » ; elle pénètre jusqu'au *droit pénal* : la charte de la langue française (loi 101) institue une commission de surveillance, chargée d'introduire des actions au pénal. Pour l'auteur, cette menace n'est certes qu'un tigre de papier : « l'impact politique des poursuites les paralyse », mais l'instrument pénal « entraîne dans de nouvelles contraintes, tout aussi difficiles à prévoir et à évaluer que celles des autres domaines ». Quand nous affirmons une certaine sympathie pour la glottopolitique québécoise, nous n'envisageons donc nullement de l'ériger en modèle ; ce que nous voulons exprimer, avec quelque naïveté, c'est notre intérêt pour une négociation *ouverte* du problème : ouverte à tous, avec certes tous les aléas et tous les défauts du parlementarisme et du système des groupes de pression (commissions, influences diverses, arguments démagogiques fusant de toutes parts), mais dès lors menée *sous les yeux de tous*, avec pleine prise de conscience des intérêts sociaux et identitaires, et, nécessairement, position du problème du langage à la lumière de la réalité politique. Au fond, c'est l'engagement glottopolitique du peuple québécois qui nous plaît, non la glottopolitique de ses politiciens.

Le travail de J.M. Spina (1979) est significatif ; cet auteur traite avec quelque désinvolture les analyses faites à partir d'un « point of view with marxist overtones » ; selon ce point de vue rapidement caricaturé, « le conflit linguistique n'est qu'un accompagnement d'un problème plus fondamental, l'inégalité économique. Ainsi, une réponse aux nuisances linguistiques laisserait le conflit fondamental non résolu » (traduit par nous). Ce qui est intéressant, c'est que cette schématisation d'un raisonnement marxiste sur la question linguistique est suivie, à quelques pages, de données empruntées aux commissions d'enquêtes canadiennes ; l'auteur est-il conscient de ses « marxist overtones » quand il relève qu'à Montréal en 1961, un francophone bilingue gagne 1 000 \$ de plus qu'un francophone monolingue, et qu'un anglophone monolingue gagne encore 739 \$ de plus que le francophone bilingue ? C'est dire que la situation canadienne, et la façon dont les peuples canadiens,

spécialement au Québec, ont su s'emparer de la question, sont telles que la métaphysique est largement dépassée ; marxiste ou non, il faut bien parler ce que Marx appelait « le langage de la vie réelle ». Au Québec, une glottopolitique interventionniste, répressive, en dents de scie, recourt à des manipulations risquées ; mais cette politique, rendue nécessaire par la sensibilisation de tous aux problèmes du langage, se négocie et se mène sous les yeux de citoyens clairement intéressés.

### **3.4. Pour la glottopolitique de demain**

Divers facteurs convergent pour permettre de penser une autre glottopolitique, hors des alternatives obligées du laxisme et de la force. D'abord, essentielle, la prise de conscience internationale du droit à des pratiques langagières négociées, garanties, <p. 20> authentiques. Et, concomitante et non sans rapport causal, la montée du courant sociolinguistique. Aussi pouvons-nous évaluer mieux qu'hier les moyens et les voies d'une glottopolitique adéquate au monde tel qu'il est.

Ce ne sont pas les commissions ni les décisions ministérielles, ni les recours juridiques, qui mobiliseront, sur la question du langage, les forces réelles, et qui amèneront les solutions d'intérêt général. L'état actuel de la réflexion linguistique permet au spécialiste de voir se dessiner les voies d'élaboration glottopolitique de demain. D'abord, l'effort de captation des pratiques langagières réelles est enfin entrepris, et doit s'intensifier. Ce n'est pas par hasard si N. Gueunier, après avoir publié avec d'autres *Les Français devant la norme* (1979), s'est chargée de l'article concernant la France dans *La crise des langues* (Maurais, 1985).

N. Gueunier (1985) note l'augmentation de l'écart entre compétence active et compétence passive. Au lieu de dénoncer dans le vague « les médias », « le téléphone », « l'informatique », il est important de constater en effet cette caractéristique de la communication moderne : le grossissement gigantesque des auditoires, et, dans une moindre mesure toutefois, des lectorats. La prolifération a été fantastique, du théâtre au cinéma, puis à la télévision ; il en va de même pour le débat électoral, des préaux d'il y a trente ans aux grands shows Giscard-Mitterrand. Au lieu d'une condamnation qui ne signifierait rien, l'attitude glottopolitique réaliste réside dans la prise en compte de ce déséquilibre entre activité et passivité langagières : quels lieux d'interaction favoriser, pour quelles fonctions sociales, afin de lutter contre un clivage tendanciel entre une minorité de spécialistes de la parole publique, et une majorité sans cesse accrue de purs récepteurs ?

Ensuite, notons que les linguistes n'hésitent plus à s'engager franchement contre le « sens commun » ; ils constatent en effet qu'ils sont enfin armés pour le faire. Ainsi, pour J. Maurais (1985) : « Tout le monde semble s'accorder pour dire que la démocratisation, en soi et en général, est une bonne chose, sauf quand elle touche à la langue. On voudrait que cette dernière fût immuable et respectée également par tous les groupes sociaux, comme si elle était une, exempte de variation ». Nous croyons pouvoir ainsi interpréter ces lignes : une glottopolitique moderne, ce ne peut être une généralisation du « français national », valorisation par le XIXe siècle du français du XVIIe, au profit de la bourgeoisie. Ce doit être un effort pour la captation du *nouveau français*.

Ce français sera nécessairement un français du monde du travail ; ceci dit sans nul populisme (*monde du travail* ne signifie pas « bistrot du coin »), mais en enregistrant le fait déjà mentionné que la production moderne *passse toujours davantage par le langage*, du chèque à l'ordinateur, ainsi que le fait corollaire que les intellectuels, ayant cessé d'être cantonnés dans la petite frange des professions libérales, sont désormais massivement membres des couches salariées, et largement engagés dans le procès de production. Ces faits ont d'immenses implications sur la réalité nouvelle des pratiques langagières dans le cadre de la révolution scientifique et technique, et de l'émergence de nouveaux modes de production.

Ce nouveau français enregistrera nécessairement le fait que la *parole circulante*, thème d'une enquête récemment entreprise par le CREDIF (Lehmann 1985) est profondément <p. 21> pénétrée de plurilinguisme ; par l'intermédiaire des notices et des emballages aussi bien que par les ondes, les langues étrangères pénètrent les foyers les plus étanches. Comme le fait remarquer N. Gueunier (1985), on assiste à une véritable *relativisation* de la langue nationale par l'intermédiaire à la fois des voyages et des médias. La juste position ne peut être une attitude de purisme fermé. Notons également que les langues apprises par les enfants sont majoritairement des langues vivantes, au détriment des langues classiques ; ce sont donc des langues effectivement parlées, dans un ailleurs de plus en plus accessible, et qui pénètre de plus en plus notre espace national.

Les conditions langagières nouvelles comportent également la prise de conscience des minorités, tant au plan de leur spécificité langagière qu'au plan identitaire. On assiste également à une véritable crise des substrats ; l'état de nombreux parlers régionaux est *objectivement* plus délabré que jamais, mais *subjectivement* le désir, la valorisation du parler régional sont beaucoup plus forts que dans les années cinquante. Par ailleurs, le phénomène *beur* amène à considérer l'existence de francophones, souvent français, à substrat mal déterminé (parents parlant l'arabe dialectal ou le berbère, partiellement francophones).

L'étude de ce nouveau français enregistrera également le fait que la prolongation de l'enseignement, les droits nouveaux des travailleurs et les diverses mutations du monde contemporain font entrer des couches jusqu'à présent surtout dépendantes de l'oral, et exclues des circuits de la parole légitime, dans le marché de l'échange langagier national ; d'où des références, des formations discursives et des pratiques langagières neuves, comme le montre B. Gardin sur le discours syndical (1976) et Gardin-Baggioni-Guespin (1980).

La mutation des pratiques langagières est aussi en rapport avec le fait que la distinction entre privé et public tantôt perd de sa rigueur, tantôt se déplace. Mourir n'est plus exclusivement une affaire familiale, mais aussi une question administrative et technique où Assistance publique et Sécurité sociale tiennent un rôle de partenaires. La cloison étanche entre langage microstructurel, langage de la cellule familiale, du quant à soi, et langage officiel, langage universalisant de l'administratif et du national, est moins nette, et ceci même pour les « élites » : recours licite ou toléré à l'argot, à la familiarité, à la grossièreté, dans des relations qui naguère encore excluaient ces emplois, style oral de cours, exposés, conférences précédemment dispensés en français soutenu, selon la formule d'oral-écrit ; le « topo » est volontiers préféré à la conférence ; l'interaction verbale recherchée s'est nettement modifiée. L'étude des émissions radiophoniques entreprise dans le cadre de l'enquête du CREDIF (Lehmann 1985) est déjà prometteuse à cet égard.

Etudiant, pour répondre à la question d'une éventuelle crise du français en France, le contexte social contemporain, N. Gueunier (1985) évoque également le rôle social des femmes ; pour autant que les enquêtes sociolinguistiques ont établi que les femmes étaient plus attachées à la norme que les hommes, on peut penser que ce paramètre devrait s'opposer à bon nombre de ceux que nous avons précédemment évoqués. Reste à objecter que ceci ne serait assuré que *dans une situation où la norme serait claire et unique*. En fait, on assiste également à une *crise de l'instance normative*, <p. 22> facteur peut-être essentiel, gravement négligé par la recherche, et non remarqué par le public. Le concept de *couches culturellement hégémoniques* (J.B. Marcellesi 1976B et 1979) est partiellement issu de l'étude de cette crise. En France, la construction d'instances normatives hégémoniques a été l'objet d'un processus volontariste de longue durée ; on peut considérer l'édifice comme pleinement achevé sous la III<sup>ème</sup> République. A l'heure actuelle, ces instances officielles ou plus ou moins couvertes par l'autorité ministérielle sont en crise.

Elles sont minées de l'intérieur : elles sont plus ou moins balkanisées (AFNOR, FRANTERM, CILF, etc.) ; les formes anciennes de gestion ont perdu de leur prestige :

l'Académie Française, le Littré, « la » grammaire, perdent de leur valeur de référence au profit d'institutions moins contrôlables ; l'intérêt à connaître les « règles de grammaire » et l'orthographe est relativisé par la crise de l'enseignement et des formes de contrôle. La diversité même des instances formulant leurs normes, de plus en plus perçue comme relative, mais, de là, comme arbitraire et facultative.

Les instances normatives et glottopolitiques traditionnelles sont aussi concurrencées de l'extérieur, par des médias auxquelles elles ne sont pas parvenues à s'imposer. On peut penser au rôle du direct comme facteur important de négligence à l'égard de la norme ; le reportage en direct, en particulier en sport, impose diverses novations : abandon de l'oral-écrit évidemment, mais aussi, sous l'action de l'émotion ou pour transmettre et créer l'émotion, adoption d'un type d'interaction verbale mimant la présence de l'interlocuteur ; R. Couderc, l'apôtre du rugby à la télévision, a sans doute joué un rôle important en ce domaine, mais les radio-reportages, du Tour de France par exemple, avaient ouvert la voie. Cette novation ne s'est pas limitée au sport ; si les grands face à face sont encore l'occasion d'une relative maîtrise du français académique, de très nombreux débats, des analyses à chaud, des tables rondes, sont l'occasion d'accorder une vaste audience à des interactions tout à fait informelles ; une émission a été récemment l'occasion de donner l'antenne à des journalistes ivres.

Compte tenu des taux d'écoute de la radio et de la télévision, et du nombre moyen d'heures qui y sont consacrées, on peut penser que le lieu d'origine de la norme langagière est en train de ce déplacer. En face des *instances officielles de normaison* dominant presque sans partage le terrain jusqu'au années 50, les *couches culturellement hégémoniques* qui se développent sont essentiellement celles dont l'accès au média est assuré. La lutte contre ce monopole passe par la recherche de l'accès de toutes les couches sociales à la gestion et à l'expression dans les médias. On peut espérer beaucoup des nouvelles technologies (télévision par câble, Modem, etc.) si c'est l'occasion de lutter pour la parole de tous, afin de réduire l'écart observé entre compétence active et compétence passive. Le système académique précédent, avec ses instances prestigieuses, était tout sauf démocratique, mais sa rigueur et son monolithisme rendaient la contestation difficile ; l'anarchie normative, la variabilité et la sensibilité aux modes qui caractérisent aujourd'hui les couches culturellement hégémoniques les rendraient plus vulnérables à une revendication populaire en glottopolitique.

Une glottopolitique adéquate ne peut négliger de tenir compte de ces tendances et de ces rapports de forces. Reste à les apprécier de façon autre que subjective ; si nous <p. 23>avons pu aborder ces problèmes, c'est certes que le *mouvement des pratiques langagières* est plus rapide que jamais, mais c'est aussi parce que la sociolinguistique permet aujourd'hui de les poser. Pour lutter contre les préjugés ancrés, pour quantifier les tendances repérées, pour établir des modèles qui soient des approximations correctes du jeu des forces à l'œuvre, l'analyse glottopolitique a de grands progrès à faire. Toutefois, même compte tenu de ses lacunes, la sociolinguistique est, en matière glottopolitique, la seule force de proposition qui s'appuie sur la théorie pour échapper à l'empirisme, aux solutions à courte vue et au coup par coup ; c'est, en tant que seule science du domaine, la source de prédictibilité.

#### 4. L'analyse glottopolitique

Nous évoquons d'abord les faits glottopolitiques à analyser, puis les outils d'analyse dont nous disposons. Ensuite, nous indiquerons comment on peut valoriser les fruits de l'analyse et comment les équipes sociolinguistiques engagées dans l'analyse peuvent envisager leur rôle de *conseil en glottopolitique*.

#### 4.1. Analyse de la pratique glottopolitique

Pour analyser la pratique glottopolitique à un point donné du temps et de l'espace, la sociolinguistique a besoin d'accumuler des données sur les agents et sur les instances.

##### 4.1.1. Les agents

W. Labov s'intéresse à divers types de communautés linguistiques, des ghettos noirs à la petite île de Martha's Vineyard. Pourtant, une lecture rapide réduit souvent ses conclusions à l'affirmation du rôle essentiel de la « middle class », dont on sait seulement que c'est une étiquette commode. L'exclusion des concepts d'analyse sociale du marxisme est fâcheuse : en matière sociolinguistique, les concepts de classe dominante, d'idéologie dominante, de classe ouvrière (compte tenu des problèmes que la définition et l'appréhension de la classe ouvrière pose à l'heure actuelle au marxisme), sont nécessaires. Autres outils descriptifs pour la réalité sociale française, forgés en France : le concept déjà évoqué de *structures de sociabilité* ; mais aussi l'attention apportée par la sociologie contemporaine au *collectif du travail*, et à l'*expert brut* (le praticien) comme interlocuteur nécessaire du *spécialiste scientifique*.

Toute réponse hâtive quant aux forces glottopolitiques, aux formes actives *hic et nunc*, relèverait du postulat ; la sociolinguistique doit se mettre en mesure de savoir quelles forces, découvertes selon la grille d'analyse, on peut aujourd'hui distinguer, en France par exemple, forces de conservation glottopolitique, forces de novation, forces admises à la négociation, forces exclues de cette négociation. Le concept de couches culturellement hégémoniques est sans doute opératoire aujourd'hui : encore l'enquête sociolinguistique doit-elle remplir le cadre ainsi posé.

<p. 24> [...] Quels sont les agents propagateur d'anti-normes ? Comment ces agents interviennent-ils dans les conflits normatifs, avec quelle autorité, quel soutien et quel succès ? Un ministre proposant *bouteur* pour *bulldozer* croit normaliser ; est-il entendu ? Un journaliste lançant tel prétendu « mot dans le vent », éventuellement fabriqué pour faire événement est-il mieux placé pour réussir l'opération néologique ? Comment sont lancés et relancés mots, affixes, structures syntaxiques ? Rappelons, sur ce point les travaux entrepris avant sa disparition par L. Guilbert (Guilbert *et al.* 1974, Guilbert 1975).

Normes phonologiques et morphophonologiques : faut-il distinguer diction politique, diction médiatique, diction technocratique ? Quelles sont les sources : Sciences Po, l'ENA, la maison de la radio, les écoles d'ingénieurs ? Y a-t-il un melting pot médiatique normalisant à la fois les énarques, les gourous philosophiques, les politiciens télévisuels ? On sent que quelque chose bouge en ce sens, que la phonologie et la prosodie du français sont déstabilisés, et certains travaux (par exemple B. Laks 1980) mettent en lumière des faits nouveaux. Comment ces faits de novation phonologiques sont-ils ressentis, relayés (par des intellectuels de moindre volée, par des appareils politiques, par des chapelles) ? Comment et dans quelle mesure sont-ils adoptés, constituant peu à peu une nouvelle norme, relativement floue, non écrite, en matière d'accentuation, de liaisons, etc. ?

Nous venons d'évoquer trop rapidement les forces actives ; mais il importe de ne pas oublier ce que nous appellerions volontiers les ...agents passifs ; en face des diffuseurs des nouvelles normes, il y a des individus, des groupes ou des couches qu'un certain consensus social répute tacitement porteurs de norme. D'autres formes de passivité opérante sont à prendre en compte ; en face de l'activité déployée par divers agents (y compris, selon les familles, les parents, l'entourage, le quartier), il existe des attitudes de refus qui ont également des conséquences glottopolitiques : les spécialistes des langues minorées ont souvent cité le cas des parents qui refusent de transmettre à leurs enfants la langue régionale ; cette attitude des « patoisants » se retrouve aujourd'hui dans les milieux immigrés, avec des conséquences souvent graves : les parents, apprenant sur le tas, et sur le tard, la langue d'accueil, se forgent un sabir familial plus dangereux pour l'acquisition des structures

linguistiques par les enfants que tout ce que peuvent prévoir de pire les détracteurs du bilinguisme. Les phénomènes *d'auto-odi*, selon l'expression des catalanistes, sont à étudier non seulement dans le cadre des langues régionales, mais pour le cas d'immigration ; cette crise langagière peut aller jusqu'à de graves difficultés d'identité.

#### 4.1.2. *Les instances*

L'évocation des instances glottopolitiques est souvent passionnelle. Pensons aux litres d'encre qu'a fait couler l'Académie Française ; dérision et rancœur sont si courantes que nous renonçons à toute bibliographie de la question ; on peut tout juste exciper de la moindre fréquence de ces attaques aujourd'hui comme indice du déclin <p. 25> de l'Académie Française en tant qu'instance glottopolitique. Contre la grammaire scolaire, les attaques sont plus récentes, mais vives ; signalons le livre de Chervel (1977).

Souvent, la passion parle « toute pure » : c'est le cas de nombre de travaux hésitant entre vulgarisation d'une linguistique plus ou moins maîtrisée, et pamphlet ou témoignage « au niveau du vécu » ; on sait que télévisions et éditeurs préfèrent ces romans de la linguistique à la rigueur de notre discipline. La promotion médiatique accordée récemment à certains ouvrages prétendant dresser un panorama de la linguistique française et curieusement silencieux sur les plus grandes personnalités et équipes de France n'est pas sans intérêt. Nous avons apprécié la distinction faite par M. Godelier (1985) entre la *valorisation de la recherche en sciences humaines et sociales* et « la vulgarisation sur le modèle que présentent certains médias ».

L'attitude dépassionnée n'a souvent été obtenue que par négation de l'utilité sociale. C'est le cas chez les linguistes du XIX<sup>ème</sup> siècle ; c'est aussi le cas le plus fréquent chez les structuralistes et générativistes. Il y a eu des exceptions ; quand Martinet (1969) se pose la question des *chances du français*, il risque, armé des seuls moyens de la linguistique structurale, une tentative de prévision sociale : un travail glottopolitique avant la lettre. Généralement toutefois, descriptivisme structuraliste et modélisation générative ont finalement laissé exploiter leurs résultats dans le sens d'une idéologie « scientifique » de la norme au dessus du social. La linguistique elle-même, malgré le caractère impartial de ses postulats, a donc pu être exploitée comme instance glottopolitique, ou du moins comme source de légitimation pour des glottopolitiques.

Il faudrait procéder à une histoire, à la fois « froide » et soucieuse de la dimension sociale, des instances glottopolitiques. L'étude synchronique aura à dire comment fonctionne un système de régulation glottopolitique ; l'étude diachronique comment les instances naissent, se transforment et meurent. Cette recherche comporterait énumération et étude des *modes de diffusion* des politiques normatives : moyens de pressions, mesures d'incitation, système des prix ; l'enseignement y serait étudié à la fois comme relais d'instances normatives, et comme instance spécifique, pourvue de son système de prescription, d'incitation et de répression ; il faudrait étudier le rôle des ministères, et celui de corps intermédiaires comme l'Inspection générale.

Il restera à voir comment tout cela fait système, à divers points du temps et de l'espace : par quelle hiérarchie d'instances la société agit sur la langue, les parlers, les discours. Mais aussi comment le marché linguistique s'auto-régule dans les sociétés faisant confiance à un certain degré de libéralisme glottopolitique : comment la loi du marché fait système. Il y faudra l'étude des politiques éditoriales, de la pénétration des pratiques dominantes, des compromis langagiers. Ne recourant ouvertement ni à l'incitation ni à la contrainte, quels ressorts idéologiques le libéralisme développe-t-il, pour que soit fondée en raison, légitimée, sa dynamique de mort des langues et cultures minoritaires ? On a souvent signalé le recours à la folklorisation : le libéralisme laisse à la déviance le créneau du félibrige.

<p. 26

## 4.2. Les outils d'analyse

Toute science en crise de développement a à affronter la prolifération de ses branches : variété des terrains, et variété des problématiques. La sociolinguistique doit recenser ses outils d'analyse et les fédérer en une synthèse forcément d'abord approximative ; la demande sociale elle-même, quand elle sera créée et s'exprimera, aidera à une synthèse où les diverses branches de la discipline seront mieux intégrées.

Les terrains sont légitimement variés ; l'existence même de la sociolinguistique constitue un appel: on en pris conscience au premier colloque international de sociolinguistique tenu en France (Gardin, Marcellesi et le Grecso, 1980). Ainsi, la question des langues minorées a longtemps dépendu d'approches qui communiquaient trop peu entre elles; on constatera ce défaut en reprenant les travaux un peu anciens de créolistique, de dialectologie, de linguistique appliquée aux langues « régionales » et minoritaires; à l'heure actuelle, une problématique unifiée se met en place, les approches se confrontent et s'enrichissent. D'énormes fossés demeurent, à la fois légitimes et dangereux; il est normal que les « grandes langues » soient l'objet d'études spécifiques et que des organismes particuliers se soucient de leur équipement, de leur diffusion et de leur promotion, mais notre intervention veut suggérer que cette branche de la linguistique appliquée ne sera vraiment scientifique et opératoire que du jour où elle saura réaliser sa jonction avec la problématique des langues minoritaires et des pratiques discursives variées. Le français n'existe pas hors d'un rapport, complémentaire et contradictoire, avec les langues minorées attestées dans le domaine francophone, ni hors d'un rapport entre standard et réalité des pratiques langagières.

La sociolinguistique est pour la linguistique le moyen de récupérer la dimension sociale. De la phonologie à la stylistique, toute étude des pratiques langagières doit nécessairement aujourd'hui croiser paramètres langagiers et paramètres sociaux. Nous avons rendu hommage au temps d'édification de la méthode structurale, mais la conjoncture épistémologique se rencontre parfaitement aujourd'hui avec la conjoncture politique internationale: la sociolinguistique constitue de plus en plus le centre fédérateur, le lieu de vie du développement disciplinaire de la linguistique, en même temps que le mouvement des sociétés impose, partout dans le monde, le recours à des glottopolitiques ouvertes et scientifiquement éclairées. La linguistique sociale est la réponse à ce problème de société.

## 5. Vers l'action glottopolitique

### 5.1. Les moyens de la glottopolitique

Comment transformer les locuteurs en partie prenante au débat et aux décisions glottopolitiques ? On pourrait crier à la démagogie, tant l'ignorance sociolinguistique est la chose du monde la mieux partagée. Pourtant, les planificateurs linguistiques prennent conscience de la nécessité d'intéresser les gens; sur l'aménagement linguistique, L. Lebel Harou écrit: « Il est pour le moins difficile, sinon impossible, d'arriver <p. 27> au consensus populaire sur des questions linguistiques si la situation ne peut être décrite de façon assez convaincante pour mobiliser la conscience populaire ». Mais peut-on convaincre sans mettre à même de comparer, et de juger ? La masse des usagers doit être mise à même d'éliminer les facteurs faussant l'appréciation : auto-odi, et survalorisation de la différence; confusion entre norme valorisée et norme pratiquée ; croyance à la valeur de vérité d'outils nécessaires, mais nécessairement réducteurs et fixistes (grammaires, dictionnaires), etc., Croyant évaluer des pratiques langagières, les locuteurs répondent sous la dictée d'une idéologie qu'ils ne contrôlent pas.

### 5.2. Glottopolitique éclairée, ou autogestion langagière ?

Considérons comme acquise l'acceptation d'une glottopolitique démocratique. Reste à poser la question des acteurs de la glottopolitique. Deux conceptions de la démocratie doivent alors être confrontées, la démocratie représentative, avec délégation de pouvoir, et la démocratie autogestionnaire.

Par comparaison à la glottopolitique pratiquée de nos jours dans une majorité d'états, politique de cénacles et de lobbies, il est aisé d'imaginer le progrès que constituerait une glottopolitique simplement scientifique, suivie et fondée sur la volonté populaire. Nul ne se plaindrait si la glottopolitique de demain reposait sur des campagnes de sensibilisation et d'information langagière, un vaste recueil des données, des opinions et des besoins, et si elle faisait aux sociolinguistes leur juste place. Toutefois, il s'agirait encore de délégation de pouvoir, et nos démocraties modernes, rongées par la bureaucratie, tous modes de production confondus, savent le coût et les dysfonctionnements imputables à ce principe. Au même coût social, en matière de recherche d'enquête et de mobilisation, on peut envisager une meilleure réponse au besoin social, avec une glottopolitique d'autogestion langagière.

### 5.3. Vers l'autogestion langagière

La planification est parfois préférée de façon explicite à la responsabilisation des acteurs ; on craint ouvertement d'être dépassé par le processus. *L'état et la planification linguistique* (Martin, 1981) dresse un tableau significatif des diverses inquiétudes des politiciens : « Il n'est généralement plus question de répondre aux problèmes de diversité des langues par un certain démembrement du pouvoir de l'État, mais au contraire par un usage nouveau des moyens juridiques disponibles » (A. Prujiner 1991). Or il est intéressant de voir L. Dion (1981) évoquer, dans l'article précédent du même ouvrage, le caractère dangereux de la planification linguistique : « Si malgré tout l'on se persuade de recourir à la planification linguistique, c'est que l'on estime que les risques de subversion nationale sont encore plus grands en s'abstenant qu'en agissant ». La politique de la langue, si on la laisse aux mains des politiciens, est nécessairement coincée entre deux impératifs, d'où résulte souvent une politique frileuse du minimum.

En fait, où le réglage linguistique s'opère-t-il au moindre mal, de nos jours ? La Finlande est un cas intéressant de gestion souple et planifiée de bilinguisme (Gambier 1985) ; dans de toutes autres conditions, et sous les réserves que nous avons formulées, <p. 28> c'est aussi le cas du Québec. Est-ce un hasard ? On peut penser que le caractère relativement plus direct de la démocratie est un facteur pour parvenir à un réglage glottopolitique moins mauvais qu'ailleurs. Ensuite, si l'on avait à désigner un pays qui, dans une situation glottopolitique objectivement difficile, parvient à marier vigilance et tolérance, on citerait la Yougoslavie (D. Creissels 1980). Sans pratiquer une autogestion langagière systématique, ce pays offre un climat glottopolitique exceptionnel : or il est engagé depuis longtemps dans la voie de l'autogestion économique.

Tout pays, quelle que soit sa taille, possède ses micro-structures. B. B. Khleif (1979) écrit, du pays de Galles, qu'il « participe à un sentiment courant, à travers le monde entier, d'hostilité aux grandes unités, et à leur corollaire : administration impersonnelle, fuyante ou tentaculaire ; en bref, hostilité aux pressions banalisantes et déshumanisantes de la société industrielle moderne, à la dégradation et à la manipulation des gens par le profit commercial, à la ruine de leur dignité par des structures impersonnelles » (notre traduction). L'auteur pose le problème de la communauté (à la fois *Gemeinschaft* et *Gesellschaft*) comme lieu nécessaire de structuration, intermédiaire entre les rapports de production et l'individu. On connaît les travaux de notre groupe sur les micro-structures (locuteur collectif, individuation, structures de sociabilité, communauté de travail) ; c'est dire notre pleine adhésion à la remarque de Khleif.

On ne peut éviter de constater une liaison entre glottopolitique et conflit politique ; il est difficile en effet de ne pas lier autogestion langagière et autogestion économique. Les intellectuels jouent leur rôle, en particulier dans le procès d'identification historique, mais comment ne pas constater que la novation glottopolitique vraiment assumée, la seule à n'aliéner personne, c'est celle dont s'emparent les masses ? On doit noter la relative aisance glottopolitique des communautés moins déstructurées : quand le tissu communautaire a mieux tenu, pour des raisons historiques ou géographiques, les communautés régionales peuvent plus aisément profiter du courant, enfin reconnu en France, de revalorisation des structures intermédiaires. Les communautés très déstructurées par le colonialisme, l'urbanisation désordonnée, le tourisme, l'industrialisation sauvage, etc., ont plus de difficultés ; il leur faut survaloriser le langage, lui-même pourtant menacé, plus ou moins « en lambeaux », comme dernier témoin de l'identité historique à partir duquel peut se bâtir l'identification moderne.

il est évident que, dans une politique autogestionnaire, la dimension géographique n'est pas seule en cause. La vie sociale est composée d'un nombre considérable de structures qui s'imbriquent, s'entrecroisent ou s'interpénètrent. La personnalité sociale est un carrefour. Le terme d'aliénation est finalement inévitable, et, à ce titre, conforme à la recherche finale de Marx, par-delà tout économisme : la réalisation de l'individu intégral. C'est une causalité multiple qui est à l'origine du procès permanent de formation de l'individualité. En même temps qu'il est citoyen de tel pays, membre de telle classe sociale, de telle région ou de telle ethnie, l'individu se forme dans de différentes structures de sociabilité auxquelles il choisit plus ou moins d'adhérer : pratique religieuse, appartenance politique et/ou syndicale, collectivité de travail, clubs, sociétés diverses. Toutes ces structures sont, dans leur mesure, à prendre en compte dans l'emploi du temps ; elles sont formatrices de l'individu, en même temps que ce sont les individus qui les forment ; de même, elles induisent des pratiques langagières, structurant le langage individuel, imposant le discours de leurs formations discursives <p. 29> et en même temps, par action en retour, ces pratiques langagières contribuent pour une part essentielle à constituer les structures en questions.

Si l'autogestion économique peut légitimement privilégier certaines instances, l'autogestion langagière demande que les divers espaces d'une vie inextricablement sociale et langagière soient pris en compte. On peut donner quelques exemples. Le premier est assez général, c'est celui du travail. La revue *Société française* (nos 7, 8, 9) publie les actes d'un colloque sur le travail (Paris 1983). Un des carrefours s'intéressait à l'élargissement de la communauté *scientifique* ; la question de base est : «À quelles conditions une connaissance du travail est-elle possible ? » (Schwartz 1983). Quelles sont les conditions de participation des travailleurs à la communauté scientifique ayant à connaître du travail ? Question fondamentale, s'il est vrai que le travailleur a des connaissances spécifiques, non communicables dans l'état actuel des rapports entre ergonomie et monde du travail. On verra que l'élaboration de la question, non plus que les réponses, ne vont de soi. Toutefois, on sait que le patronat lui-même, pour des raisons qui ne tiennent pas essentiellement à l'épanouissement de la personnalité ouvrière, est amené à se poser de telles questions : comment mesurer la marge considérable entre travail prescrit et travail réel, comment informer un système expert, un robot, comment assurer la modernisation, même sous l'angle quelque peu cynique du vol des connaissances à l'expert brut pour grossir les profits ?

Sous l'angle d'une ergonomie plus désintéressée, la question reste posée, et prend un sens plus humain : quel collectif de travailleurs peut former, avec quel collectif de chercheurs professionnels, une nouvelle entité qui puisse réaliser cette « communauté scientifique élargie » nécessairement à la compréhension profonde des procès de travail ? Ces questions concernent évidemment le sociolinguiste ; on sait combien le bon sens fait vite de la non-communication une affaire de langage. Vraie ou fausse, cette réponse trop rapide indique un problème, et la nécessité de l'attention du linguiste.

Cette réflexion sur la communication, la prise de parole, l'interaction de l'expert scientifique et de l'expert brut, ne peut être aujourd'hui assurée que par des forces militantes des mondes en contact. L'autogestion langagière provoquerait la généralisation de ce dialogue, nécessaire à la mise en mots des expériences concrètes des collectifs, à l'enrichissement et au réajustement mutuels de la science et du vécu, à l'optimisation des fonctionnements sociaux.

Autre exemple, plus étroit. La revue *Prévenir* vient de consacrer un numéro aux rapports entre langage et médecine (oct. 1985, no 11). La démarche mutualiste a été l'occasion de vérifier à quel point la société a besoin de progresser dans l'appréhension des pratiques langagières réelles. Il y a des niveaux de communication qui échappent à l'information, d'autres qui sont gênés par les normes symboliques des discours réputés légitimes. Réfléchissant sur l'étude d'I. Oddone (1981) au sujet du bruit comme risque professionnel inégalement ressenti selon la valeur symbolique du poste de travail, Y. Schwartz (1985) note que « dans ce cas, mettre entre parenthèses l'expérience des travailleurs comme source potentielle d'intelligibilité des caractères spécifiques de la situation de travail, c'est s'ôter les moyens d'apprécier la valeur et les limites des concepts qu'on utilisera » ; il faut donc que les protagonistes eux-mêmes « enseignent d'une certaine manière le contenu de cette expérience ». Le même article conclut à la nécessité d'une *clinique des situations de travail*, qui « cherche à définir avec les hommes <p. 30> du terrain des unités pertinentes collectifs/milieus que le clinicien seul n'aurait pu anticiper ». De l'ensemble du numéro de *Prévenir* se dégage le besoin de mieux comprendre les instances de pratiques langagières, ici le lieu de la réflexion médicale sur le travail (ergonomie et médecine du travail), le lieu de la revendication ouvrière (en matière de sécurité et de nuisances), et pour l'amélioration de son efficacité, la dynamique d'un collectif *de travail* confrontant les acteurs du débat. Il s'agit, peut-on le dire avec D. Faïta (1985), de la constitution d'un nouveau locuteur collectif légitimé. Y. Schwartz objecte que « cette zone de convergence apparaît moins un langage commun que le lieu d'un travail en commun des formes spécifiques de culture et d'inclure des uns et des autres ». Certes, mais ceci ne doit pas amener à négliger l'opacité du langage, que perçoit l'ensemble du numéro. L'effet du système est un effet largement langagier ; les systèmes (celui du discours médical, celui du discours syndical) offrent des grilles, difficilement révisables : renoncer à un terme, c'est risquer une révision déchirante ; il faudra beaucoup de confiance, de négociation et d'inventivité pour que le nouveau réglage conceptuel s'opère ; ensuite, il s'agira encore de trouver les signifiants pour dire le nouveau, et assurer sa résonance au-delà du collectif.

Nécessaire aux réglages langagiers du monde moderne, l'autogestion nous semble également la seule glottopolitique permettant de lutter contre le raisonnement métaphysique. Même profondément démocratique, une glottopolitique qui reste aux mains des seuls experts tend à simplifier les données en séparant les unités contradictoires ; on croit alors pouvoir raisonner sur « le » français, on pense que les langues s'excluent « naturellement » l'une l'autre, que les communautés tendent « spontanément » au monolinguisme. Rien de tout ceci n'est faux, c'est simplement unilatéral, donc inapte à prendre en compte l'aspect dynamique des contradictions langagières. L'attention aux pratiques langagières, rendue incontournable par une pratique d'autogestion, pourra seule respecter en profondeur cette dynamique réelle du langage, car seule elle créera les conditions du dialogue permanent entre les divers collectifs sociaux, et par là les meilleures conditions du réglage langagier. C'est un chemin difficile, mais en définitive nécessaire.

## 6. Le présent numéro

Nous avons essayé de circonscrire les problèmes, en souhaitant des articles qui portent sur quelques situations considérées comme typiques. En même temps, nous désirons que soient envisagés les problèmes de théorie et de méthode. D. Baggioni nous indique qu'il y a eu des glottopolitiques avant la lettre. Puis Z. Muljacic pose la question de la reconnaissance des langues à partir du système de H. Kloss, qui, largement utilisé ailleurs, est ignoré en France, ce qui n'est évidemment pas innocent. Dans le même esprit, Ghj. Thiers montre quelle application le système de Kloss et de Muljacic peut recevoir dans le cas du corse. A ce processus d'individuation sociolinguistique, qui peine tant certains linguistes, nous opposons, avec le travail d'A. Elimam sur l'arabe, la non reconnaissance comme autre de ce qui est linguistiquement différent, et la théorisation qui doit en être faite ; K. Bochmann présente la glottopolitique des pays socialistes d'Europe à la fois sur le plan de *l'intralinguistique* <p. 31> (comment gérer chaque langue) et sur celui de *l'interlinguistique* (comment gérer le plurilinguisme). J. Maurais analyse l'expérience du Québec, si instructive puisqu'il s'agit d'une situation où une langue internationale, dominante ailleurs, est en position d'infériorité dans un ensemble fédéral, et redevient dominante par la volonté politique d'un des états fédérés. Nous avons voulu aussi aborder, à travers l'article de L. Aubagne, la résistance culturelle des communautés amérindiennes du Mexique. Ce phénomène peut être considéré comme un facteur fréquent, et sous-estimé, expliquant bien des évolutions inattendues. Enfin, P. Van de Craen, à partir des situations belge et occitane, nous propose un ensemble théorique et méthodologique destiné à soutenir une glottopolitique scientifique. D'autres situations devaient être évoquées : l'hésitation de certains spécialistes qui avaient été sollicités indique peut-être que nous sommes entrés dans un domaine où l'intervention ne va pas sans risque.

## 7. En conclusion

Au terme de cet exposé, on a compris que *l'utilité sociale* est notre critère de base. Ce choix n'en récuse aucun autre. Il est légitime qu'une linguistique spéculative, linguistique des postulats et/ou des modèles *a priori*, garde ses spécialistes, même si cinquante ans d'une telle pratique ont amené, par un développement non recherché mais prévisible, crise épistémologique et affirmation de la sociolinguistique. Il est également inévitable qu'un normativisme naïf et a-scientifique poursuive sa carrière, menacée non par nous mais par des forces qui le dépassent. Une seule éventualité nous choquerait : que les forces langagières insoucieuses de la réalité contemporaine s'opposent, par les divers relais et systèmes de pouvoirs qui sont les leurs, à la rencontre entre les besoins sociolinguistiques considérables des sociétés modernes, et les disciplines neuves qui peuvent aider à poser les problèmes et à aller vers des solutions.

## BIBLIOGRAPHIE

- AVILA R. (1985) : « La langue espagnole et son enseignement : oppresseurs et opprimés », dans Maurais 1985, p. 331-364.
- BACHMANN C. (1977) : « Il les a dits devant lui », *Pratiques*, n° 17.
- BALIBAR R. (1985) : *L'institution du français* (PUF).
- BASTARDAS-BOARDA A. (1985) : « La 'crise de la langue standard' dans la zone catalane », dans Maurais 1985, P. 365-370.
- BEDARD E. et MAURIS J. éd. (1983) : *La norme linguistique* (Conseil de la langue française du Québec, et éd. Le Robert), 850 p.

- BENVENISTE E. (1974) *Problèmes de linguistique générale*, tome II (Gallimard).
- BOCHMANN K. (1985) « Pour une étude comparée de la glottopolitique des fascismes », dans Winther 1985, p. 119-130. <p. 32>
- CALVET L. J. (1981) : Les langues véhiculaires (PUF, Que sais-je ?).
- CHERVEL A. (1977) : Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. *Histoire de la grammaire scolaire* (Payot) 308 p.
- CREISSELS D. (1981) - « Multilinguisme et politique linguistique en Yougoslavie et en particulier dans la région autonome de Voïvodine », *L'Etat et la planification linguistique*. (Office de la langue française, Gouvernement du Québec).
- DION L. (1981) : « L'état. la planification linguistique et le développement national », dans Lamy 1981, t. 1, p. 13-36.
- FAITA D. (1985) : « Langage, idéologie, expériences », Prévenir (Coopérative d'édition de la Vie Mutualiste, 5 rue d'Italie, Marseille).
- FRANCOIS F. (1982) « Ebauche d'une dialogique », *Connexions* no 38.
- GAMBIER Y. (1985) « Le district bilingue, pierre angulaire du bilinguisme officiel en Finlande », dans Winther 1985, p. 201-208.
- GARDIN B. (1976) : « Discours patronal et discours syndical » *Langages* no 41 (Larousse).
- GARDIN B., BAGGIONI D., GUESPIN L. (1980) : *Pratiques linguistiques, pratiques sociales* (PUF).
- GARDIN B., J. B. MARCELLESI et le GRECSO (1980) : *Sociolinguistique : approches, théories, pratiques* (PUF).
- GLUCK H. et SAUER W. (1985) : « La crise de l'allemand » dans Maurais 1985, p. 219-280.
- GODELIER M. (1985) « À l'aube de la valorisation », *Courrier du CNRS*, juill.-oct. 1985.
- GUESPIN L. (1980) : « Langage et travail, de l'anthropologie à la théorie de la personnalité », *La Pensée*, no 209.
- GUESPIN L. (1984a) « Interaction verbale et catégorisation dans l'entretien », *Langages* no 74, juin 1984.
- GUESPIN a. (1984b) « Structures sociales et discours ; le problème de la causalité » communication au Colloque Soziolinguistische Variation (Leipzig), à paraître dans les Actes du Colloque.
- GUESPIN L. (1985a) : « Les structures de sociabilité, un niveau d'analyse pour l'approche du langage », *La Pensée*, no 244.
- GUESPIN L. (1985b) « Matériaux pour une glottopolitique » dans Winther 1985, p. 13-33.
- GUESPIN L. (1985c) « Vers une autogestion du langage », (Prévenir, Coopérative d'édition de la Vie Mutualiste, 5 rue d'Italie, Marseille).
- GUEUNIER N., GENOUVRIER E., KHomsI A. (1978): *Les français* devant la norme (Paris, Champion).
- GUEUNIER N. (1985) : « La crise du français en France » dans Maurais 1985, P. 3-38.
- GUILBERT L. (1974) *La néologie lexicale*, *Langages* no 36, (Larousse).
- GUILBERT L. (1975) *La créativité lexicale* (Larousse).
- KAMINKER J. P. et BAGGIONI D. (1980) : « La norme, gendarme et boue émissaire », *La Pensée* no 209, p. 50-63.
- KHLEIF B. B. (1979) : « Language as an ethnobotany in Welsh-English relations » dans Lamy 1979, p. 59-74. <p. 33>
- KREMnitz G. (1980) - « Démarches et particularités de la sociolinguistique catalane », dans Gardin, Marcellesi et le Grecso, 1980, p. 21-34.
- KREMnitz G. (1981) : « Du bilinguisme au conflit. Cheminement de termes et de concepts », dans Marcellesi 1981a, P. 63-74.
- LAKS B. (1980) : « L'unité linguistique dans le parler d'une famille », dans Gardin, Marcellesi et le Grecso 1980, p. 239-254.

- LAMY (1979a) (ed.) : Language planning and identity planning, *International Journal of the sociology of language*, 20.
- LAMY P. (1979b) : « Language and ethnolinguistic identity ; the bilingualism question », dans Lamy 1979a.
- LANDRECIES J. (1984) : « L'enseignement du picard », Par les langues de France, ouvr. coll. sous la direction de H. Giordan, (Centre G. Pompidou).
- LAPONCE J. A. (1981) : « La distribution géographique des groupes linguistiques et les solutions personnelles et territoriales aux problèmes de l'Etat bilingue », dans Martin 1981, t.1, p. 83-106.
- LEFEVRE J. A. (1979) : « Nationalisme linguistique et identification linguistique - le cas de Belgique », dans Lamy 1981, p. 37-58.
- LEHMANN D. (1985) : Recueillir la "parole circulante : médium, environnements (Cahiers du français des années 80, n° 1, 232 p., CREDIF, ENS St Cloud).
- MARCELLESI J. B. et GARDIN B. (1974) - Introduction à la sociolinguistique. La linguistique sociale (Larousse).
- MARCELLESI J. B. (1976a) : « Analyse de discours à entrée lexicale », *Langages* n° 41.
- MARCELLESI J. B. (1976b) : « Norme et hégémonie linguistique », *Cahiers de linguistique sociale*, n° 1 (Univ. de Rouen).
- MARCELLESI J. B. (1979): « Quelques problèmes de l'hégémonie culturelle en France : langue nationale et langues régionales » dans *International Journal of the Sociology of language* 21, p. 63-80.
- MARCELLESI J. B. (1980) : « Discours d'ouverture », dans Gardin, Marcellesi et le Gresco, 1980, p. 11-18.
- MARCELLESI J. B. (1981) : « Bilinguisme, diglossie, hégémonie; problèmes et tâches », *Langages* n° 61 (Larousse).
- MARCELLESI J. B. (1984a) : « La définition des langues en domaine roman ; les enseignements à tirer de la situation corse », *Actes du Congrès de linguistique romane d'Aix en Provence*, vol. 5 (sociolinguistique), p. 307-314.
- MARCELLESI J. B. (1984b) : « Actualité du processus de naissance de langues en domaine roman » communication au Colloque *Soziolinguistische Variation*, Leipzig, 1984, à paraître dans les Actes du colloque.
- MARCELLESI J. B. (1985) : *Pour une Politique démocratique de la langue* (Editions de Terre corse, Impasse Bertin, 20 000 AJACCIO).
- MARTIN A. (1981) : *L'Etat et la planification linguistique* (Office de la langue française du Québec, t. 1 et 2, 175 et 236 p.).
- MARTINET A. (1969) : *Le français sans fard* (PUF) 221 p.
- MAURAIIS J. (1985a) W.) : *La crise des langues, textes colligés par Jacques Maurais* (Conseil de la langue française du Québec et éd. du Robert), 490 p.
- MAURAIIS J. (1985b) : « Introduction », dans Maurais 1985. <p. 34>
- MEISEL J. (1981) : « L'identification du problème linguistique : données sociolinguistiques et commissions d'enquête » dans Martin 1981, p. 57-82.
- MERIDA G. et PRUDENT F. L. (1984) : « An langaj kréyol dimi panaché... ; interjecte et dynamique conversationnelle » *Langages* no 74 (Larousse).
- MERLE R. (1977) : *Culture occitane : per avançar* (Editions sociales, Paris).
- ODDONE et al. (1981) : *Redécouvrir l'expérience ouvrière* (Éditions sociales, 1981).
- PERL M. (1985): « La politique linguistique des Etats-Unis à l'égard de Porto Rico », dans Winther 1985, p. 131-138.
- POOL J. (1979) : « Language planning and Identity planning » dans Lamy 1979, p. 5-22.
- PRUDENT L. F. (1981) : « Diglossie et interlecte », *Bilinguisme et diglossie*, *Langages* no 61 (Larousse).

- PRUJINER A. (1981) : « Contraintes juridico-politiques inhérentes à l'intervention étatique », dans Martin 1981, p. 37-56, t. 1.
- PUIG-MORENO G. (1985) : « Notes sur la politique linguistique au Québec, en Occitanie, en Corse, en Catalogne », dans Winther 1985, p. 81-88.
- RUIZ R. (1985) : « La crise de l'anglais aux Etats-Unis », dans Maurais 1985, p. 147-188.
- SALAS-MARTINELLI A. P. (1985) : « Glottopolitique et pratiques langagières. Tanger au Maroc et Valence en Espagne, deux expériences de l'évolution du plurilinguisme », dans Winther 1985, p. 189-200.
- SCHLAPFER (1985a) (éd.) : La Suisse aux quatre langues (éditions Zoé, Genève 1985).
- SCHLAPFER R. (1985b) : « Dialecte et langue standard », dans Schlapfer 1985a.
- SCHWARTZ Y. (1983) : « Une nouvelle communauté scientifique » Société française, no 7 (I.R.M., 64 bd Auguste Blanqui, Paris).
- SCHWARTZ Y. (1985) : « Prévenir, soigner : le langage à l'ouvrage ». Prévenir (Coopérative d'édition de la Vie Mutualiste, 5 rue d'Italie Marseille).
- SCHWARTZ Y. et FAITA D. (1985) : L'homme producteur (Éditions sociales, Paris).
- SPINA J. M. (1979) : « Adolescent attachment to Canada and commitment to bilingualism », dans Lamy 1979, p. 23-36.
- TECHTMEIER B. (1985) : « Influencer les comportements langagiers et/ou intervenir dans l'évolution de la langue », dans Winther 1985, P. 113-119.
- TORRACINTA C. (1985) : «Préface », dans Schlapfer 1985a.
- VALLERDU F. (1985) « À propos du bilinguisme de masse en Catalogne », dans Winther
- VOLOCHINOV V. N., BAKHTINE M. (1977) : Le marxisme et la philosophie du langage. (Ed. de Minuit, 1977).
- VYGOTSKI L. S. (1985) - Pensée et langage (Messidor Ed. Sociales, 1985).
- WINTHER A. (éd.) (1985) : *Problèmes de glottopolitique, Cahiers de linguistique sociale* no 7, Publie. de l'Université de Rouen, 250 p.
- YANG PAN (1985) : « Problèmes du chinois contemporain », dans Maurais 1985, p. 409-440.